

Mairie d'Aisy-sur-Armançon

1 rue Guy Marchi

89390 AISY SUR ARMANCON

☎ 03.86.55.70.92 - ✉ mairie.aisy@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des **inondations** et **coulées de boue** (voir date dans l'arrêté ci-joint) par arrêté interministériel du 10 avril 2024, paru au journal officiel le 16 avril 2024.

Conformément à la loi n°1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelles, les personnes sinistrées dispose d'un délai de **30 jours** après la publication de cet arrêté interministériel.



Le Maire,

Olivier MURAT